

160/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 15 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé ; Edouard TROLES ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH

Absents : Marc LEFEVRE

Procurations : Marc LEFEVRE donne pouvoir à Eric LE SCANFF

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet : Vente du terrain n°10 lotissement Ar Roudour

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à la modification de la délibération n° 151/20 prise en conseil municipal du 21 juillet, concernant la vente du terrain n° 10 du lotissement Ar Roudour, pour cause d'erreur matérielle figurant dans la délibération. Il avait été décidé de la division « approximative » du terrain en deux parcelles de 800 et 200 m², mais la parcelle référencée au cadastre E0613 à l'adresse CLEUAES mesure précisément 1216 m². Ce manque de précision sur la précédente délibération empêche donc la vente du bien.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il s'agit d'une réserve foncière, d'une superficie de 1216 m². La vente du bien sera affectée au budget général.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil :

- le tarif de 13 €/m²,
- de vendre la parcelle dans son intégralité 1216 m²,

Soit la somme de 15 808 €. Les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir procéder à la vente du terrain n°10 situé dans le lotissement Ar Roudour au prix de 13 €/m² et de procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente de ce bien.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 4 abstentions, 11 voix pour :

- d'autoriser la vente de cette parcelle référencée au cadastre E0613 à l'adresse CLEUAES de 1216 m²,
- au prix de 13 €/m²,

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 029-212900674-20220915-0160-DE

- et d'autoriser M Le Maire à procéder à la signature de tous les
vente de cette parcelle.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec